

[Text]

refer you to agenda item 4. It specifically requested the repeal of paragraphs 42.1(e) and 42.1(f). The Prime Minister, Mr. Trudeau, had agreed to return to the old rule of having the territories negotiate for provincehood directly with the federal government.

As well, in its discussion paper of draft amendments, which we have also tabled, Canada noted:

The intention would be that the Constitution Act of 1871 would operate rather than 38(1) of the Constitution Act, 1982.

Despite the recognition that the problems of the 1982 formula were clearly understood to require change, the parties to the 1987 accord not only did not correct this, but they agreed to an even more onerous formula for admitting new provinces than that set out in the 1982 act.

Why did the First Ministers in 1987, three of whom had signed the 1983 accord, suddenly decide that the establishment of new provinces demanded the impossible: the unanimous agreement by 11 governments? What could be the rationale for such a step? As I think I have shown, no historical justification can be found.

The leaders of the duly elected governments of the Yukon and the Northwest Territories were not invited to the original Meech Lake meeting, even though our fates were as much, or more, at stake as Quebec's or any other province's. In the weeks following the Meech Lake accord, I contacted each Premier to explain our dilemma. We have attempted to articulate our concerns to the Prime Minister's Office. Our Ministers contacted their federal and provincial counterparts. Our officials made similar contacts.

Even though Mr. Sibbeston and I went to Ottawa on June 1, we were not invited to the First Ministers' all-night meeting to ratify the Meech Lake accord; and, on the evening before the meeting, I finally received our first acknowledgement from the Prime Minister, a short letter promising to represent the interests of the north.

His complete failure to do so is what prompted me to seek support for changes to the Quebec Accord, because it is fundamentally unfair that our fate should be decided by others: by everybody else in the country except us, by 11 men in a locked room, most of whom could not find us on a map without assistance.

I repeat: it is fundamentally unfair that our fate should be decided by others. It should not happen at ministerial meetings at which we are not represented, and it should not happen by awarding a vote on our future provincehood to all Canadians except northerners.

The report of the Special Joint Committee on the Meech Lake Accord acknowledges that Yukoners are being treated

[Traduction]

révélateur. Permettez-moi de mentionner l'article 4 de l'ordre du jour. Il demandait particulièrement l'abrogation des alinéas 42.1(e) et 42.1(f). Le premier ministre, M. Trudeau, a consenti à revenir à l'ancienne règle qui veut que les territoires négocient directement avec le gouvernement fédéral leur entrée dans la communauté des provinces.

Ainsi, dans le document de travail sur les amendements que nous avons également consigné, le Canada a fait remarquer ce qui suit:

L'intention serait que la Loi constitutionnelle de 1871 s'applique plutôt que l'article 38.1) de la Loi constitutionnelle de 1982.

Bien qu'il ait été reconnu que les problèmes de la formule de 1982 nécessitaient, de toute évidence, des changements, les parties de l'Accord de 1987 non seulement n'ont pas corrigé cette situation, mais se sont entendues pour adopter une formule encore plus lourde que celle qui avait été établie dans la Loi de 1982 afin d'admettre de nouvelles provinces.

Pourquoi les premiers ministres, en 1987, dont trois d'entre eux avaient signé l'Accord de 1983, ont-ils soudainement décidé que l'établissement de nouvelles provinces nécessitait l'impossible, c'est-à-dire l'accord unanime de 11 gouvernements? Quels auraient pu être les principes fondamentaux d'une telle décision? Comme je crois l'avoir démontré, aucune justification historique ne peut être trouvée.

Les chefs des administrations dûment élues du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest n'ont pas été invités à la première réunion du lac Meech, même si nos destins étaient en cause et même dans une plus large mesure plus en cause que ceux du Québec ou de toute autre province. Dans les semaines qui ont suivi l'Accord du lac Meech, j'ai communiqué avec chaque premier ministre pour expliquer notre dilemme. Nous avons tenté de faire part de nos préoccupations au bureau du Premier ministre. Nos ministres ont communiqué avec leurs homologues fédéraux et provinciaux. Nos hauts fonctionnaires ont établi de semblables communications.

Même si M. Sibbeston et moi-même sommes allés à Ottawa le 1^{er} juin, nous n'avons pas été invités à la réunion des premiers ministres qui a duré toute la nuit pour ratifier l'Accord du lac Meech; et, à la veille de la réunion, j'ai finalement reçu notre premier accusé de réception du Premier ministre, une brève lettre promettant de représenter les intérêts du Nord.

Comme il ne l'a absolument pas fait, son attitude m'a incité à chercher un appui en vue d'effectuer des changements à l'Accord de Québec, parce qu'il est fondamentalement injuste que notre destin repose entre les mains des autres, c'est-à-dire de tout le monde au pays sauf nous, onze hommes réunis dans une pièce verrouillée et dont la plupart ne pouvaient nous trouver sur une carte géographique sans aide.

Je répète : il est fondamentalement injuste que d'autres décident de notre destin. Cela ne devrait pas se produire à des réunions ministérielles auxquelles nous ne sommes pas représentés et cela ne devrait pas se faire en accordant un vote sur notre participation future à la communauté des provinces à tous les Canadiens sauf aux gens du Nord.

Le rapport du Comité mixte spécial sur l'Entente constitutionnelle de 1987 reconnaît que les Yukonnais ont été traités